

**Annexe au certificat d'accréditation
N°. 3/007
Selon la norme : ISO/CEI 17020:2012**

Organisme (siège principal) :

Société Nationale de Contrôle Technique S.A. (SNCT)
11, route de Luxembourg
L-5230 Sandweiler

Stations de contrôle technique accréditées dépendantes du siège principal :

Station de contrôle technique « CENTRE »
11, route de Luxembourg
L-5230 Sandweiler

Station de contrôle technique « LIVANGE »
1, rue Fontebierg
L-3378 Livange

Station de contrôle technique « SUD »
22-28, rue Jos Kieffer
L-4176 Esch-sur-Alzette

Station de contrôle mobile

**Annexe à la station de contrôle technique
« BISSEN »**
4, Z.A.C. Klengbousbiérg
L-7795 Bissen

Centres de contrôle technique externes (CTE)
Selon la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la
réglementation de la circulation sur toutes les voies
publiques ; une liste de CTE est gérée par
l'organisme

Station de contrôle technique « NORD »
23, rue de Marbourg
L-9764 Marnach

**Version de l'annexe technique : 05
du 7 décembre 2020**

Date d'émission du certificat d'accréditation : 11 décembre 2017

Date de validité du certificat d'accréditation : 11 décembre 2022

Document approuvé par :



Dominique Ferrand
Chef de département de l'OLAS



OFFICE LUXEMBOURGEOIS D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

Organisme : Société Nationale de Contrôle Technique S.A.	norme : ISO/CEI 17020
Contact : M. Régis Hussong	type d'organisme : A
Rue : 11, route de Luxembourg	n° d'accréditation : 3/007
Ville : L-5230 Sandweiler	version : 05
Pays : Luxembourg	
Téléphone : +352 261562-203	
Fax : +352 261562-200	
e-mail : regis.hussong@snct.lu	

Portée d'accréditation d'un organisme d'inspection

Objet des inspections	Phase et type d'inspection	Référentiels
installations, immeubles, appareils, dispositifs, composants, équipements,...	inspection avant mise en exploitation, finale, périodique, préalable, avant livraison, de conformité, de nouveaux produits, ...	<ul style="list-style-type: none">- normes,- textes réglementaires,- directives européennes (+modules, annexes, articles si applicable)- textes de référence,- procédures internes,- spécifications techniques
Domaine général : INS10 – Transport – Moyens de transport		
Domaine technique : INS10.1 – Contrôle de véhicules routiers		
Motocycles, tricycles et quadricycles (à l'exception de la station mobile)	Inspection périodique Contrôle routier	<ul style="list-style-type: none">- Loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques- Règlement grand-ducal modifié du 26 janvier 2016 sur le contrôle technique des véhicules routiers
Véhicules destinés au transport de personnes ($M \leq 3500$ kg)		
Véhicules destinés au transport de personnes ($M > 3500$ kg)		
Véhicules destinés au transport de marchandises ($M \leq 3500$ kg)		
Véhicules destinés au transport de marchandises ($M > 3500$ kg)		
Véhicules spéciaux dérivés d'un véhicule de catégorie N, T ($M \leq 3500$ kg)		
Véhicules spéciaux dérivés d'un véhicule de catégorie N, T ($M > 3500$ kg)		
Remorques (750 kg $< M \leq 3500$ kg)		
Remorques ($M > 3500$ kg)		